



## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 02 / 2018 - 2019 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

### Budget du ménage communal pour l'année 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

#### 1. Préambule

Conformément au règlement cantonal de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous vous présentons à ce jour le budget du ménage communal pour l'année 2019.

#### 2. Présentation du budget 2019

Depuis 2015, notre village a vu sa population passer de 748 habitants à plus de 1000 habitants, une zone artisanale se développer et la majeure partie des routes remises en bon état.

L'année 2018 a été une année de consolidation, de stabilité et d'intégration de tous ces changements initiés les années antérieures. En juin 2018, un bâtiment multifonction a été accepté par le Conseil général et sa construction a commencé avant la fin de l'été. La construction de ce bâtiment n'aura aucune influence sur le budget de fonctionnement 2019.

En 2019, l'introduction de la RIE III vaudoise impliquera la diminution de nos entrées fiscales et une participation plus importante au système péréquatif vaudois.

Le budget de fonctionnement 2019 a été construit sur les bases suivantes :

- Population de 1'050 habitants
- Taux d'imposition communal à 66 %
- Valeur du point d'impôt de CHF 61'037

Le budget de fonctionnement 2019 s'inscrit dans ce cadre contraignant avec de lourdes charges facturées par le Canton de Vaud (acomptes 2019) et des entrées fiscales en diminution et estimées au plus juste. La Municipalité ayant une faible marge de manœuvre, une compression des autres charges de fonctionnement compromettrait directement le bon fonctionnement de la Commune.

Ainsi, la Municipalité présente un budget 2019 déficitaire de CHF 272'762. La marge d'autofinancement est proche de zéro, ce qui signifie que les entrées de fonds vont couvrir les dépenses (sorties de fonds), mais que les amortissements et autres attributions aux fonds de réserve

ne sont pas couverts par des entrées de liquidités prévues au budget 2019.

## 2.1. Revenus

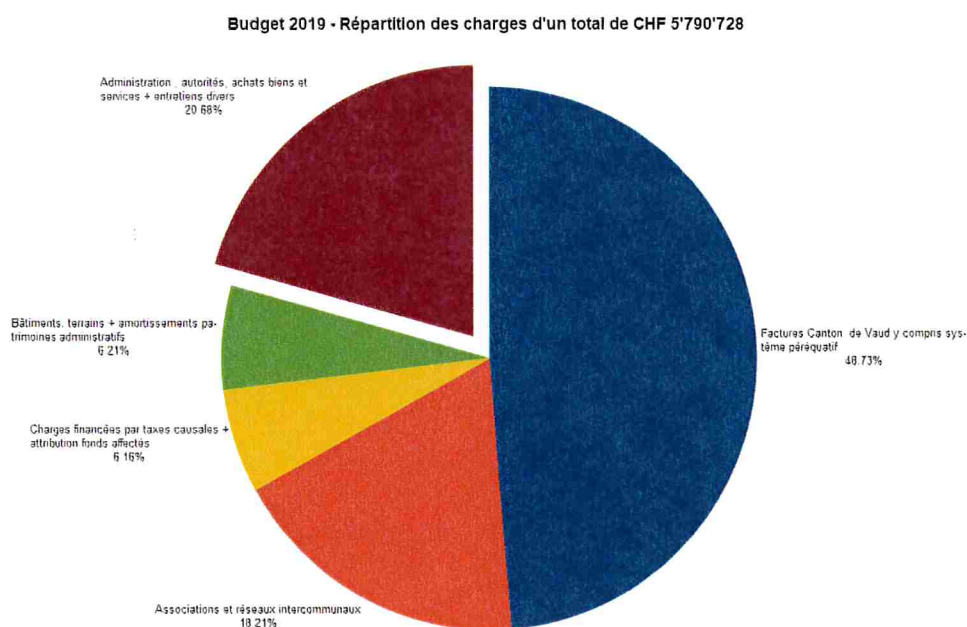
Les recettes de la commune sont essentiellement les impôts encaissés pour 82 %, dont principalement les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Les impôts réguliers 2019 ont été estimés en tenant compte d'une diminution de 1 point du taux d'impôt communal à 66% et d'une valeur du point d'impôt de CHF 61'037 pour un montant de CHF 4'028'442.

L'impôt des personnes morales a été estimé à CHF 100'000. Une compensation supplémentaire de CHF 92'536 a été rajoutée ; elle est prévue dans le cadre des 50 millions reversés par le Canton aux communes pour compenser les pertes fiscales découlant de la RIE III.

## 2.2. Charges

La répartition des charges est présentée graphiquement ci-dessous. Nous constatons que 79.3 % des charges répondent à des contraintes externes sur lesquelles nous n'avons aucune influence. Les éléments sur lesquels la municipalité peut agir ne représentent que 20.68 % des charges.



La facture du Canton de Vaud pour la facture sociale, la péréquation directe et la réforme policière est de CHF 2'753'972. Aucune déduction pour dépenses thématiques n'est à prévoir.

La commune de Vich est membre de plusieurs associations de communes et de réseaux intercommunaux. L'AISE est la plus importante association de ce groupe et contribue pour CHF 529'549 à 50 % des charges de ce groupe.

Plusieurs préavis terminés en 2017 (routes et cimetière) sont amortis pour la première fois dans le budget de fonctionnement. Ces amortissements du patrimoine administratif augmentent les charges 2019 de CHF 158'000.

### 3. Analyse du budget 2019 selon la classification administrative <sup>1</sup>

#### 3.1. Administration générale

en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart par rapport au budget 2018	
Administration générale - charges	794'852	785'697	784'575	+9'155	+1.2 %
Administration générale - revenus	-80'400	-75'200	-142'951	+5'200	+6.9 %
<b>1. Administration générale</b>	<b>714'452</b>	<b>710'497</b>	<b>641'623</b>	<b>+3'955</b>	<b>+0.6 %</b>

Ce poste « Administration générale » est stable par rapport au budget 2018.

Toutefois, les points suivants sont à relever :

- Employés communaux (compte 110.3010.00) : augmentation des salaires des employés de CHF +44'500
- Assurances sociales (compte 110.3010.00) : augmentation des assurances sociales de CHF +7'148
- Honoraires et frais d'expertise (compte 110.3185.02) : diminution des honoraires de CHF -58'400

Ces trois variations sont liées puisque notre comptabilité tenue jusqu'en fin 2017 par une fiduciaire externe a été reprise par une boursière employée de la commune à 40 % depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018.

- Honoraires et prestations de services (compte 110.3185.02) : diminution des honoraires de CHF -10'000, concernait le travail des archivistes
- Soutien sociétés locales et culture (compte 110.3659.00) : augmentation de CHF +4'000 due à notre participation à la Fête des vigneron pour le banneret, son costume et le drapeau financés par la commune de Vich.

#### 3.2. Finances

en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart par rapport au budget 2018	
Finances - charges	1'145'017	1'315'405	1'112'718	-170'388	-13.0 %
Finances - revenus	-4'568'440	-5'046'600	-5'150'520	-478'160	-9.5 %
<b>2. Finances (recettes)</b>	<b>-3'423'423</b>	<b>-3'731'195</b>	<b>-4'037'802</b>	<b>-307'772</b>	<b>-8.3 %</b>

Finances – charges, c'est essentiellement l'acompte péréquation directe.

- La Facture du Canton - Péréquation directe - est la seule charge importante.  
Le « fonds de péréquation » -compte 220.3511.00- diminue de CHF -166'388. Cette variation est due au calcul même de la péréquation directe qui se fait sur la valeur du point d'impôt communal :
  - acompte 2019, CHF 1'089'017 => valeur point d'impôt CHF 61'037
  - acompte 2018, CHF 1'255'405 => valeur point d'impôt CHF 67'286
  - décompte 2017, CHF 937'624 => valeur point d'impôt CHF 61'884

<sup>1</sup> Sur tous les tableaux, les charges sont en noir (exemple 1'000) et les recettes sont négatives et en vert (exemple -1'000).

Finances – revenus, la diminution de CHF -478'160 par rapport au budget 2018 est due à deux facteurs :

- Le calcul de l'impôt des personnes physiques associé aux revenus réguliers se base sur :
  - la valeur du point d'impôt en baisse, idem à celui de la péréquation directe, soit CHF 61'037
  - le taux d'imposition communal de 66 %.
- Impôt des personnes morales réduit à CHF 100'000 pour tenir compte de la RIE III. Une compensation de CHF 92'536 a été rajoutée ; elle a été calculé par l'UCV<sup>2</sup>. C'est notre part aux 50 millions de compensation donnée par le Canton de Vaud aux communes pour compenser les effets de la RIE III.

Les bases du budget 2018 sont les comptes 2016, meilleurs que les comptes 2017, et un taux d'impôt communal de 67 %.

### 3.3. Domaines et bâtiments

en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart par rapport au budget 2018	
Domaines et bâtiments - charges	248'742	310'450	370'468	-61'708	-19.9 %
Domaines et bâtiments - revenus	-274'061	-283'008	-278'170	-8'947	-3.2 %
<b>3. Domaines et bâtiments</b>	<b>-25'319</b>	<b>27'442</b>	<b>92'299</b>	<b>-52'761</b>	<b>-192.3 %</b>

Domaines et bâtiments – charges :

- Amortissement de l'école (compte 350.3312.53) est terminé en 2017 ; cette charge ne parait plus dans le budget 2019 (budget 2018 : CHF 80'000)
- Amortissement du bâtiment multifonction « étude », nouvelle charge prévue de CHF 38'500.

### 3.4. Travaux

en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart par rapport au budget 2018	
Travaux - charges	673'918	538'711	2'280'766	+135'207	+25.1 %
Travaux - revenus	-345'715	-359'575	-1'640'885	-13'860	-3.9 %
<b>4. Travaux</b>	<b>328'203</b>	<b>179'136</b>	<b>639'882</b>	<b>+149'067</b>	<b>+83.2 %</b>

Les comptes 2017 ont enregistré des charges plus élevées pour la réfection de la route de Begnins. Les revenus 2017 avaient enregistré une dissolution de la provision pour ces travaux.



<sup>2</sup> Union des communes vaudoises (UCV), donne la répartition des 50 millions par commune.

L'augmentation des charges par rapport au budget 2018 est due aux amortissements pour les préavis finis en 2017 pour la première fois au budget « Travaux charges » :

- Amortissements - route (compte 430.3310.00) : CHF 108'650
- Amortissement - cimetière (compte 440.3311.00) : CHF 11'620.

Les travaux – revenus sont les taxes affectées et autres recettes des comptes :

45 – Ordures ménagères

46 – Réseaux d'égouts et d'épuration

elles sont stables par rapport au budget 2018.

Une attribution au fond d'épuration des eaux est prévue au budget 2019 pour CHF 43'133.

### 3.5. Instruction publique et cultes

en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart par rapport au budget 2018	
Instruction publique et cultes - charges	642'980	598'078	583'537	+44'902	+7.5 %
Instruction publique et cultes - revenus	-79'050	-85'225	-89'948	-6'175	-7.3 %
<b>5. Instruction publique et cultes</b>	<b>563'930</b>	<b>512'853</b>	<b>493'589</b>	<b>+51'077</b>	<b>+10.0 %</b>

Pour la commune de Vich, la participation à l'AISE<sup>3</sup> est de CHF 529'549. Elle est de 10.6 % des charges totales de l'association. Cette participation est calculée sur les bases des chiffres au 31.12.2017 :

1/2 par rapport à la population de Vich de 1'026 habitants sur un total de 9'453 habitants pour les 10 communes.

1/2 par rapport aux enfants de Vich scolarisés de 129 enfants sur un total de 1'199 enfants pour les 10 communes.

Les charges de l'AISE sont constantes depuis plusieurs années mais la part de Vich augmente du fait que sa population et ses enfants scolarisés augmentent de manière plus importante que ceux des autres communes de l'association.

<sup>3</sup> AISE : Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade. Elle comprend 10 communes membres.

### 3.6. Police

en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart par rapport au budget 2018	
Police - charges	293'314	302'326	342'587	-9'012	-3.0 %
Police - revenus	-15'000	-12'000	-25'368	+3'000	+25.0 %
<b>6. Police</b>	<b>278'314</b>	<b>290'326</b>	<b>317'219</b>	<b>-12'012</b>	<b>-4.1 %</b>

Police – Charges :

- La facture du Canton de Vaud - Réforme policière - de CHF 165'383 constitue 56.4 % des charges. Comme la péréquation et la facture sociale, elle varie aussi en fonction de la valeur du point d'impôt communal.
- Les autres charges sont constantes par rapport au budget 2018.

### 3.7. Sécurité sociale

en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart par rapport au budget 2018	
Sécurité sociale - charges	1'856'605	2'228'296	1'689'105	-371'691	-16.7 %
Sécurité sociale - revenus	-20'000	-34'400	-19'526	-14'400	-41.9 %
<b>7. Sécurité sociale</b>	<b>1'836'605</b>	<b>2'193'896</b>	<b>1'669'579</b>	<b>-357'291</b>	<b>-16.3 %</b>

Sécurité sociale – charges :

- La facture du Canton de Vaud - Facture sociale - est la seule charge importante.  
Le compte 720.3515.01 - Part prévoyance sociale - diminue de CHF -381'929. Cette variation est due au calcul même de la facture sociale qui se base sur :
  1. La valeur du point d'impôt communal :
    - acompte 2019, CHF 1'499'572 => valeur point d'impôt CHF 61'037
    - acompte 2018, CHF 1'881'501 => valeur point d'impôt CHF 67'286
    - décompte 2017, CHF 1'386'716 => valeur point d'impôt CHF 61'884
  2. Parts sur les impôts (valeurs 2017) suivantes :
    - reprise de 50 % des droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers
    - et reprise de 30 % sur les impôts des rémunérations des travailleurs frontaliers.

**3.8. Services industriels**

en CHF	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart par rapport au budget 2018	
Services industriels- charges	135'300	131'500	267'685	+3'800	+2.9 %
Services industriels - revenus	-135'300	-131'500	-267'685	+3'800	+2.9 %
<b>8. Services industriels</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

Les taxes affectées du réseau distribution d'eau sont stables et couvrent les charges y afférentes. Une attribution au fonds de réserve de CHF 52'800 est prévue.

Par rapport aux années précédentes, le compte 820.4112.00 a été reclassé sous le gr. 22, compte 220.4112.00, à la demande de la préfecture pour un budget 2018 et 2019 de CHF 50'000.

**4. Plan des dépenses d'investissement**

Le budget d'investissement 2019 vous est présenté selon un plan souhaité par la Municipalité dans sa feuille de route pour la législature 2016-2021. Les projets inscrits qui n'ont pas encore débuté pourraient voir leur réalisation décalée dans le temps et ainsi la dépense prévue se reporter sur 2020 voire 2021.

Les dépenses d'investissement prévues en 2019 sont en total de CHF 1'760'000 pour :

<b>501 Ouvrages de génie civil</b>	<b>560'000</b>
Aménagement routier – PQ Bichette	200'000
Parking des Pralies	300'000
Modification de la pente du chemin du Pasteur	60'000
<b>503 Bâtiments et constructions</b>	<b>1'200'000</b>
Bâtiment multifonction - Crédit de réalisation-préavis 5/2017-2018	1'200'000

\*\*\*

## 5. Conclusion

En se fondant sur les explications fournies dans ce préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil général de Vich

- vu le préavis municipal N° 02 / 2018 - 2019
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

- d'adopter le préavis N° 02 / 2018 – 2019 relatif au budget du ménage communal pour l'année 2019 tel qu'il vous est proposé.

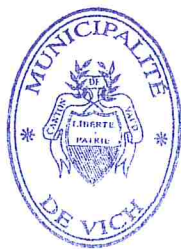
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2018.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Michel Burnand



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : Budget 2019 par ordre administratif  
Formulaire Budget 2019 de l'Etat de Vaud